



Vente immobilière diagnostic assainissement

Par **leonin**, le **08/08/2014** à **18:15**

Bonjour,

Dans le cadre de la vente de mon bien, le notaire me demande un diagnostic d'assainissement.

Ma maison a toujours été relié au réseau collectif (tout à l'égout" et ne possède pas d'installation de fosse septique ou autre système.

Je pensais que ce diagnostic était réservé aux habitations disposant d'une installation autonome.

Puis-je refuser de faire ce diagnostic ?

La mairie peut-elle certifier que ma maison est bien reliée au réseau collectif ?

En vous remerciant pour votre aide urgente.

Bien à vous.

Leonin